

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 6			
Votants : 10			
Votes	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Sylviane TESSIER, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY.

Étaient excusés : M. Aurélien THABUTEAU, Mme Emmanuelle FAUTREL-BÉAUR, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient absents :

Procurations : M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ;

M. Alexandre CHASSAT donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ;

M. Vincent CERISIER donne procuration à M. Vincent LAUER ;

Mme Gisèle THEUTTHOUNE donne procuration à M. Christophe LEFOULON.

Kelly LAFORGE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : DRAC - Subvention 2022

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que la DRAC a la possibilité d'accorder une subvention de l'ordre de 40 % du montant HT des travaux,

Monsieur le Maire proposer de demander cette aide pour les frais d'honoraires du cabinet NIGUES pour la restauration de l'église Notre-Dame d'Antigny.

Les travaux sont inscrits au budget.

Ces investissements seront soumis au FCTVA.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit de la façon suivante sur le coût HT comme suit :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Cabinet NIGUES	40 002,52 €	DRAC 40 %	16 001,00 €
		Autofinancement (60 % du HT)	24 001,52 €
TOTAL	40 002,52 €	TOTAL	40 002.52 €

Fait à ANTIGNY, le 24 Février 2022

Le Maire,
Vincent LAUER



Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

AR PREFECTURE

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

086-21860062-20220224-24022022_11-DE
Regu le 01/03/2022

mairie@antigny86.fr